

# REGLEMENT SUR LE SERVICE DES BOUCHES A FEU DE SIEGE ET PLACE

Titre(s) : REGLEMENT SUR LE SERVICE DES BOUCHES A FEU DE SIEGE ET PLACE / Ministère de la Guerre.

Auteur(s) : Ministère de la Guerre.

Editeur, producteur : Paris : 1ère partie, titre 1, 2, 3 et 4, 1889

Description matérielle : 162 .

Résumé ou extrait : Le service des canons et mortier de tous calibres se chargeant par la culasse. Le service des canons tirant des cartouches. Le service des pièces se chargeant par la bouche. le pointage et le tir.

Sujet(s) : mortier  
tir  
stratégie militaire  
ARTILLERIE